

DEUXIEME CONSEIL D'ECOLE ANNEE 2018-2019
5 MARS 2019 à 18h00

L'ordre du jour est le suivant :

1. Tour d'horizon des projets réalisés et à venir
2. Prévisions d'effectifs à la rentrée 2019
3. Accès au livret scolaire (LSU) par voie électronique
4. Sécurité: compte rendu des exercices de sécurité.
5. Démarche E3D à l'école
6. Questions posées par les Parents d'Élèves

PRESENTS :

- ❖ **Corps enseignants** : Mme Favard (CP/CE1), Mme Durand Soubeyrand (CE1), Mme MARGUIN , Mme Duchamp (CE2), Mme Pagnot (CM1/CM2 75% + direction 25%) complétée par Mme Champion, Mme Nugues (CM2), Mme Go (remplaçante CP)
- ❖ **Mairie et représentants éducation nationale** : Mr Suchet (maire), Mme Degout (adjointe aux affaires scolaires)
- ❖ **Délégués des parents** : CP : Mme Sage (S) et Mme Biermann, CP/CE1 : Mr Cros(T) et Mr Liabeuf(S), CE1 : Mr Cantin (T), CE2 : Mme Ancenay (T) et Mme Riffey(S), CE2/CM1 : Mme Sintes (T) et Mme Delaye (S) ,CM1 : Mme N'Diaye (T) et Mme Charpy (S) CM2 : Mme Bounaas (T) et Mme Millour (S)
- ❖ **DDEN** : Mrs Neyraud et Faurite (Direction Départementale Education Nationale - DDEN)

ABSENTS :

- ❖ **Absents excusés** :

1. Tour d'horizon des projets réalisés et à venir

- ❖ **Ecole et cinéma** : Prochains films Cycle 2 : Cadet d'eau douce, Cycle 3 La prisonnière du désert
- ❖ **Ateliers de Noël** :
- ❖ **Concert d'école** :
 - ❖ Rappel les jeudi 13 et vendredi 14 juin 2019 Nous avons besoin des enfants sur les deux soirs.
- ❖ **Sorties nature** :
FRAPNA
Sorties programmées pour les CP et CP/CE1
- ❖ **Mobilipass** : en cours de planification
Dates :
- ❖ **Association LIRE et FAIRE LIRE** :
2 intervenantes sur la pause méridienne interviennent auprès des Cp et es CE1
- ❖ **Projets de classe** :

Classe de CP et CP/CE1
Sorties sportives

Classe de CE2/CM1, CM2

ROBOTS:

Classe de CM1

IMPRESSION 3D: Le projet débutera en Mars. Il s'agit d'un pilote.

Classe de CE1, CE2

SORTIE RAQUETTE à la journée

INTERVENTION AUTEUR BD 11 janvier Laurent Tardy (travail imaginaire, création)

❖ CM2

15/02/19 Liaison 6^e : jeux mathématiques au collège Jean Renoir (avec Mme Josserand, professeur de mathématiques et participation à un concours international de maths).

PARCOURS DU CŒUR

En lien avec la fondation de cardiologie, nous reconduisons notre journée Parcours du cœur le LUNDI 25 MARS.

SORTIES AVEC NUITÉES

Nous avançons sur le projet de sortie avec nuitées pour les classes de CE2/CM1, CM1 et CM2. La destination est LES VOLCANS D'Auvergne, étudiés en classe cette année. Cette sortie de 2 jours aura lieu 20 et 21 MAI si toutes les conditions sont remplies.

Nous avons réuni les familles pour étudier différentes opérations :

Vente de crêpes

Vente spéciale de pizzas

La vente de calendriers a été répartie de façon égale entre les classes et a rapporté 481€ à la coopération soit environ 68€/classe.

❖ Projet compostage/jardinage :

Le compostage continue, nous redémarrerons l'activité de jardinage au printemps. Des bulbes ont été plantés dans les bacs.

• FESTIVAL DU COURT MÉTRAGE

Plusieurs classes se sont engagés dans un travail de lecture de l'image et compréhension en classe sur le format du court métrage dans le cadre d'un festival annuel. Plusieurs court métrages autour d'un thème sont visionnés

CM1 **NE JAMAIS FAIRE DE DIFFÉRENCES** 00H48 18 MARS 2019 À 14H00

DATES À RETENIR :

- ❖ **Nouvelles inscriptions dans les écoles élémentaires et maternelle** en Mairie du 28/02 au 16/03. La directrice reçoit uniquement les parents dont un enfant a un PAI ou des difficultés particulières.
- ❖ **Réunion de présentation de l'école le mardi 25 juin à 17h30** pour les nouveaux parents (CP et nouveaux arrivants sur la commune). **Pour les parents des CP, elle sera suivie d'une réunion spécifique** pour répondre aux questions avant la rentrée.
- ❖ **Photos scolaires** : mardi 9 avril 2019 après midi.

- ❖ Toutes les écoles font le **pont de l'Ascension, le vendredi 31 mai n'est donc pas travaillé.**
- ❖ **Olympiades de fin d'année.** La date sera fixée dans la dernière semaine.
- ❖ **fin des cours le vendredi 5 juillet (après les cours)**

2. Prévisions d'effectifs à la rentrée 2019

29 élèves de CM2 s'en vont au collège. Environ 29 élèves de grande section devraient venir et de nouvelles familles s'installer sur la commune, soit un effectif en prévision stable.

Il est rappelé que l'effectif seuil de fermeture d'une septième classe est de **156 élèves**, mais de 190 élèves pour une réouverture de 8e classe.

3. Accès au LSU par voie électronique

Dans le cadre de la numérisation de l'administration, vous pourrez consulter dorénavant le Livre Scolaire Unique de votre enfant via Internet. Une procédure vous parviendra à partir d'un identifiant et mot de passe que vous pourrez changer. L'accès pourra également se faire via votre n° de téléphone portable et/ou par adresse mail mais encore faut il que base élèves soit correctement renseignée...

4. Sécurité

Les exercices d'incendie ont eu lieu les 15/01/19 . RAS, les élèves sont bien rôdés.

5. Démarche E3D à l'école

Présentation par Nadine et Magali

6. Autres points

Petits rappels

A. Cadre de l'obligation scolaire afin de lutter contre l'absentéisme scolaire

Il est stipulé notamment :

- Obligation pour les parents d'avertir d'une absence suffisamment longtemps à l'avance (absence prévue) ou dès la première heure de cours (absence non prévisible) ;

Nous rappelons que vous pouvez appeler le matin le secrétariat de l'école ou laisser un message par mail (ex : cpmontanay@gmail.com) pour les absences du jour.

Que se passe-t-il en cas d'inassiduité scolaire ?

1. Contact pris avec la famille afin de faire connaître le motif de l'absence. En cas de non retour, un premier courrier du Directeur Académique est envoyé aux familles leur rappelant leurs devoirs et obligations et les sanctions pénales éventuelles.
2. A partir de 4 demi-journées d'absence injustifiées dans le mois (sans motif ou motif irrecevable) une équipe est réunie avec des professionnelles et la famille pour identifier les difficultés rencontrées par la famille, dans une approche de coéducation.
- 3) une enquête mensuelle est complétée.
- 4) une procédure est précisée en cas de persistance de la famille jusqu'à la saisie du Procureur de la République.

Motifs légitimes d'absence

Je vous rappelle que les seuls motifs réputés légitimes pour justifier l'absence d'un élève sont les suivants :

- maladie de l'enfant,
- maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille,
- réunion solennelle de la famille,
- empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications,
- absence temporaire des personnes responsables légales lorsque les enfants les suivent (seulement en cas de nécessité impérieuse, les vacances prises par les parents hors vacances scolaires sont à exclure)

En cas de motif réputé légitime, une simple déclaration des parents auprès de vous suffit à justifier l'absence de l'élève.

Autorisations exceptionnelles d'absence

En cas d'absence programmée de l'élève pour d'autres motifs, les représentants légaux doivent présenter une demande d'autorisation exceptionnelle d'absence, adressée préalablement à la période souhaitée, et ce dans un délai permettant l'examen de celle-ci (au moins une semaine avant le début de la période concernée).

Cette demande doit vous parvenir par écrit. Le motif avancé et la durée souhaitée doivent être explicitement indiqués.

Toute absence de moins de 7 jours doit être acceptée par la Directrice après concertation de l'enseignante. Les responsables légaux seront tenus informés de la réponse. Nous précisons que nous œuvrons dans l'intérêt de l'enfant uniquement.

Cette absence est exceptionnelle et ne doit pas faire l'objet de demandes multiples de la part d'une même famille.

Pour les autorisations d'absence au delà de 7 jours, la demande doit être transmise au Directeur Académique, via Mme l'Inspectrice, qui donnera en retour sa décision à la famille directement avec copie à l'IEN de la circonscription.

Enfin toute demande aboutissant à une rentrée tardive ou à un retard anticipé en vacances des élèves est d'emblée refusée.

B. TELEPHONES A L'ECOLE

L'usage de téléphones portables est interdit à l'école. L'école ne peut être tenue responsable de perte, vol ou dégradation. Veillez à ne pas donner de téléphone à votre enfant. S'il y a un souci, votre enfant peut demander d'appeler de l'école quant au chemin à parcourir pour aller jusqu'à l'école et/ou en rentrer, il existe le pédibus le matin et le village n'est pas si étendu.

5. Questions posées par les Parents d'Élèves

1. Pas de questions

Le prochain conseil d'école a été fixé au mardi 11 juin à 18h00